

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

## DÉCISION DU MAIRE

DÉPARTEMENT  
DE L'INDRE

VILLE  
DE  
DÉOLS



Plan de financement

Acquisition de matériel de  
cuisine pour l'accueil de  
loisirs et d'équipements  
informatiques pour le  
périscolaire

DEC\_2024-018



Madame le maire de la commune de DÉOLS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-76 du 07 juillet 2021 accordant à Mme le Maire de Déols délégation pour prendre les décisions dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-88 du 05 octobre 2021 portant sur la délégation de pouvoir accordée au Maire par le conseil municipal pour solliciter des subventions en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir de nouveaux matériels de cuisine pour l'accueil de loisirs, et du matériel informatique pour l'animation des activités périscolaires ;

DÉCIDE

**ARTICLE 1** : D'engager le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant en €	Libellé	Taux	Montant en €
Matériel culinaire	35 964,00	CAF (inv. mat. 2024)	80%	30 360,32
Équipements informatiques	1 986,40	Autofinancement	20%	7 590,08
Sous-Total HT	37 950,40	Sous-Total HT	100%	37 950,40
TVA	7 590,08	TVA	-	7 590,08
<b>TOTAL TTC</b>	<b>45 540,08</b>	<b>TOTAL</b>	-	<b>45 540,08</b>

**ARTICLE 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

**ARTICLE 3** : Madame le Maire s'engage à rendre compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis à la Préfecture le : 27/02/2024

Fait à DÉOLS, le 23 février 2024

Recu le : 27/02/2024

Publié le : 27/02/2024

Delphine GENESTE  
Maire

